



Clio. Femmes, Genre, Histoire

6 | 1997
Femmes d'Afrique

Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale

Odile Goerg



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/378>

DOI : [10.4000/clio.378](https://doi.org/10.4000/clio.378)

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 1997

ISBN : 2-85816-346-4

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Odile Goerg, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 6 | 1997, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/378> ; DOI : [10.4000/clio.378](https://doi.org/10.4000/clio.378)

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale

Odile Goerg

- 1 Cet article se propose d'envisager l'impact de la colonisation sur le statut des femmes en l'abordant sous l'angle des droits politiques. La perspective adoptée est celle des institutions coloniales : droit de vote, problématique du suffrage, participation aux assemblées... Il s'agit donc du côté légal et occidental de la participation au politique. La colonisation entraîna *de facto* la privation de souveraineté pour tous les sujets. Cependant, colonisateurs comme colonisés entrèrent dans un processus de négociation afin de se concilier des alliés dans le contrôle de la population ou de s'assurer une certaine part du pouvoir. L'analyse des choix institutionnels est abordée à travers deux colonisateurs, la France et la Grande-Bretagne. Ceci renvoie à la fois à une problématique historique large, la comparaison de deux systèmes coloniaux, et à une interrogation portant strictement sur la place des femmes sous la colonisation.
- 2 Alors qu'on dispose de nombreuses études de sciences politiques portant sur le processus des indépendances, l'historiographie est très déficiente sur la question spécifique des droits politiques des femmes. Ainsi le terme de « suffrage universel » est-il employé sans précision dans maints ouvrages qui négligent également l'analyse des associations féminines¹.
- 3 La pratique coloniale ou la marginalisation politique des femmes
- 4 Les colonisateurs, qu'ils soient militaires, administrateurs civils ou missionnaires, abordèrent l'Afrique non seulement avec les préjugés attachés à ce continent mais aussi avec les clichés catégorisant les sexes dans la société occidentale. Les administrateurs coloniaux se contentaient de projeter les réalités métropolitaines ou de porter un regard condescendant sur les Africaines, dont le sort serait *a priori* moins enviable que celui de leurs consœurs européennes. Préjugés occidentaux et masculins s'alliaient par conséquent pour attribuer aux femmes colonisées un statut légal d'emblée inférieur. La lecture des sociétés africaines selon le filtre des valeurs victoriennes aboutit au refus de

reconnaître aux femmes un rôle actif dans les sociétés africaines tant sur le plan économique que politique. Privées des formes de pouvoir politique dont elles disposaient avant la colonisation, furent-elles pour autant dotées de nouvelles responsabilités ?

- 5 En se tournant « spontanément » vers les hommes pour toutes les modifications économiques, synonymes pour eux de modernité (salarariat, cultures de rente, changements technologiques...), les administrateurs marginalisèrent les femmes qui occupaient une place fondamentale dans la production agricole. Ignorées comme productrices car renvoyées aux cultures vivrières, les femmes furent également reléguées politiquement. Abordant des sociétés extrêmement diversifiées, les colonisateurs cherchèrent rarement à adapter leur politique en fonction des structures socio-politiques antérieures. Ils restèrent aveugles aux réalités de pouvoir qui concernaient certaines catégories de femmes en fonction de leur âge, de leur statut social ou encore de leur poids économique. Les rôles politiques des femmes furent ainsi dénigrés dans le cadre de la sujétion coloniale, qu'il s'agisse de leurs institutions spécifiques telles les sociétés d'initiation ou les associations de marchandes, de leur participation à des organismes collectifs (conseils de village par exemple) ou du rôle de personnalités statutaires (reine-mère, épouses de chef)². Les rares exceptions dans ce domaine découlent de l'intérêt bien compris des colonisateurs, qui concédèrent un rôle officiel à une poignée de femmes parce qu'il servait leurs propres buts.
- 6 Divers exemples appuient cette assertion, montrant tout autant l'ambivalence que la cohérence des politiques coloniales vis-à-vis des femmes.
- 7 De l'invention des « femmes chefs principaux » au refus du droit de vote municipal : le cas de la Sierra Leone
- 8 La juxtaposition dans les colonies britanniques de deux systèmes administratifs permet de mettre en évidence l'ambivalence de la politique vis-à-vis des femmes. La Sierra Leone illustre ce propos à merveille, entre d'un côté la vieille Colonie côtière, possession de la Couronne depuis 1808 et dont le chef-lieu, Freetown, remonte à 1787, et de l'autre l'hinterland, passé sous protectorat en 1896 seulement. La Colonie était sous le régime de l'administration directe tandis que les chefs de l'intérieur conservaient une part de pouvoir. Dans ce contexte administratif contrasté, la fin des années 1890 vit à la fois l'intronisation de femmes à la tête de vastes chefferies dans le Protectorat et l'exclusion de leurs consœurs de Freetown du droit de vote municipal à une époque où certaines femmes en bénéficiaient en métropole.
- 9 La plus célèbre de ces femmes *paramount chief* est Madam Yoko, chef des Kpaa-Mende, qui utilisa le pouvoir colonial pour se hisser à cette position politique prééminente. Pour ce faire, elle donna des gages de loyauté aux Britanniques en protégeant les commerçants britanniques avant l'annexion du Protectorat (à partir de 1882 en tant qu'épouse puis veuve d'un chef) puis en collaborant lors de la répression en 1898 de la *Hut Tax War*, vaste révolte fiscale. Madam Yoko mourut en 1906, alors que le gouvernement colonial venait de faire appel à elle pour la délicate nomination d'un chef unitaire des Mende à Freetown, dans le cadre de la politique de contrôle des migrants³. Ceci lui conférait une autorité dépassant largement sa zone d'origine, autorité qui fut d'ailleurs contestée par certains groupes de Mende de la capitale. Après l'insurrection de 1898, d'autres femmes furent élevées à la chefferie en remplacement d'hommes ayant participé au soulèvement. Cette « invention », résultat de la politique des colonisateurs et des stratégies personnelles des femmes concernées, fut occultée par la suite et subrepticement intégrée à la tradition⁴. Il y eut donc dans ces cas précis reconnaissance d'un pouvoir détenu par des femmes, dans

l'intérêt bien compris des colonisateurs qui cherchaient les auxiliaires les plus coopératifs. Cette position constitua un des moyens d'action politique de quelques femmes jouant sur plusieurs tableaux : ethnique et national, traditionnel et moderne.

- 10 A l'inverse, dans le cadre de la politique de *self-government* prônée au cours des mêmes années 1880/90 dans la Colonie et concrétisée par la mise en place d'une municipalité à Freetown en 1895, les colonisateurs ne se préoccupèrent guère de promouvoir les femmes bien que celles-ci fussent très actives sur le plan économique et que l'instruction des filles ait été un souci constant de l'élite sierra leonaise⁵. Ils trouvèrent dans les hommes Krio, éduqués selon les mêmes valeurs victoriennes, des alliés naturels. L'exclusion des femmes du droit de vote municipal semblait aller tellement de soi que les sources, pourtant nombreuses et variées, sont peu prolixes à ce sujet. Seuls des éclairages indirects ou ponctuels montrent que la question a été débattue.
- 11 Ainsi, au cours des longues tractations législatives autour de la loi municipale, deux débats furent organisés par la *Wesleyan Female Educational Institution*, école secondaire pour filles créée en 1880. Certaines enseignantes avaient fait leurs études en Grande Bretagne et avaient pu suivre les polémiques concernant le suffrage féminin⁶. Lors du premier débat, en 1883, l'animatrice souligna l'intérêt des femmes pour toute mesure d'émancipation politique de la Sierra Leone dominée depuis 90 ans. Bien que ceci contrastât avec les hésitations marquées par les hommes, elle était sans illusion :
- É ^ notre avis le sexe fort de ce pays ne pensera gure ^ partager avec nous les privilèges politiques ventuels qu'ils obtiendraient pour eux-mmes⁷.
- 12 Les participantes, issues de la bourgeoisie krio, se sentaient exclues *a priori* d'un éventuel partage des pouvoirs malgré l'héritage des femmes pionnières, notamment les Nova Scotiennes, aux premiers temps de la Colonie⁸. Ce premier débat était présidé par Samuel Lewis, co-fondateur de l'école, promoteur de la municipalité et premier maire; favorable à un rôle social valorisant des femmes, il n'émit cependant à aucun moment l'hypothèse d'une participation active des Sierra Leonaises à la vie politique locale.
- 13 Lors du second débat, organisé en 1892, plusieurs interventions concernèrent strictement la place des femmes dans le projet municipal. L'organisatrice de la discussion nota d'emblée que, vu la complexité du texte, « les hommes de Freetown comprennent aussi peu ce nouveau projet de loi que nous “le sexe faible” »⁹. Des critiques portèrent sur la mise à l'écart des femmes, néfaste pour l'ensemble de la communauté¹⁰, et la contradiction existant entre l'exclusion du droit de vote et l'obligation de payer l'impôt local en tant que propriétaires immobilières ou les licences en tant que commerçantes et artisanes. Ceci n'est pas sans rappeler l'analyse d'Olympe de Gouges sous d'autres cieux.
- 14 De fait, malgré un corps électoral restreint (au maximum 10% des hommes dans la période plus favorable des années 1890 et seulement autour de 6% par la suite¹¹), il ne fut pas question d'élargir le suffrage aux femmes-chefs de ménage, payant l'impôt immobilier, bien que celles-ci fussent électrices au niveau municipal en Grande-Bretagne depuis 1869. Au contraire, une notice municipale de 1906 exclut à nouveau de façon explicite les femmes de la qualification d'électeur¹². Paradoxalement donc, alors que la loi municipale de Freetown s'inspirait directement de celle de la métropole, l'article concernant le droit de vote de certaines femmes, au nom de la propriété, n'avait pas été repris. Cette concession n'aurait pourtant concerné qu'un nombre infime de femmes. Le raisonnement selon lequel le gouvernement local constituait le stade premier de l'apprentissage de la vie politique était donc valable pour les hommes mais non pour les femmes. Ceci cadre tout à fait avec la vision victorienne de la femme, plus apte aux tâches

domestiques et au bénévolat caritatif qu'aux responsabilités politiques, telle que l'exprimait J.H. Thomas, maire de Freetown et personnalité marquante de la société de la ville¹³ :

Nous n'admirons absolument pas les femmes qui se changent en politiciennes

- 15 De fait, les femmes de Freetown continuèrent à jouer un rôle actif, cantonné toutefois à des tâches considérées comme féminines. Ainsi, lors de l'épidémie de fièvre jaune de 1910 le gouverneur Probyn fit appel à elles dans sa croisade contre les moustiques. Pour sensibiliser la population féminine, il mobilisa l'Union des Femmes pour le Progrès et sa présidente, Rose Palmer, qui fut nommée secrétaire des « missionnaires contre les moustiques ». Les femmes étaient directement touchées par les mesures de quarantaine qui compromettaient l'exportation des noix de cola, commerce dans lequel elles jouaient un rôle dominant. Ces « missionnaires » accompagnaient les inspecteurs sanitaires pour contrôler les concessions et sensibiliser la population. Les femmes étaient également présentes lors des réceptions ou des soirées de gala organisées pour les bonnes causes : aider les sinistrés lors des incendies, soutenir les soldats de l'Empire...
- 16 Il faut attendre 1930 pour que le droit de vote municipal soit finalement attribué aux femmes de Freetown, selon un système hautement censitaire. Hormis le nombre infime de femmes électrices, l'impact de cette mesure doit être relativisé car la municipalité, autrefois élue directement, avait été remplacée depuis 1926 par une commission dirigée par un administrateur. Le conseil comportait alors sept membres dont trois seulement étaient élus et quatre nommés (dont trois fonctionnaires) Dans ce cadre très restrictif, la première femme élue fut Agatha Constance Cummings-John en 1938¹⁴; elle allait poursuivre sa carrière sans jamais cependant atteindre les sommets.
- 17 L'exemple de la Sierra Leone et de sa diversité interne, entre Protectorat et Colonie, s'inscrit bien dans la politique britannique vis-à-vis des femmes. Partout, les colonisateurs méconnaissent les rôles politiques antérieurs des femmes africaines et se méfièrent de leurs initiatives potentielles. Ainsi au Ghana, les épouses de chefs ashanti qui assuraient l'interim lors de l'absence de leur conjoint perdirent ce rôle officiel¹⁵ tandis qu'au sud du Nigéria les femmes ibo se virent exclues des conseils locaux institutionnalisés dans le cadre de l'administration indirecte après la première guerre mondiale¹⁶.
- 18 Que sont les signares devenues ?
- 19 Le constat est encore plus tranché du côté français où les femmes ne disposaient guère de rôle politique en métropole et où leurs revendications portèrent prioritairement - ou tout au moins furent plus entendues - sur les droits sociaux et économiques. De plus, contrairement à leurs homologues britanniques qui réglaient les questions au cas par cas, les colonisateurs français formulaient une politique globale, à l'échelle des deux fédérations, sans prise en compte des données locales.
- 20 L'exemple du Sénégal est intéressant car certaines femmes y disposaient d'une position à part, dans le contexte des rapports mercantiles de la traite des esclaves et dans le cadre de deux villes, Gorée, au large de Dakar, et Saint-Louis du Sénégal. Connues sous l'appellation de *signares*, elles jouaient un rôle fondamental d'insertion des étrangers dans la société locale aussi bien au niveau économique que socio-politique. Ce terme désigne les femmes africaines des commerçants ou des représentants européens installés temporairement sur la côte de Ségambie. Celles-ci faisaient bénéficier leur conjoint des réseaux de clientèle ; elles géraient leurs intérêts pendant leur absence, ce qui leur

donnait une position sociale éminente. Leurs enfants de sexe mâle étaient généralement envoyés en Europe pour leur éducation. Ceci donna naissance à un milieu caractérisé par le métissage physique et culturel, que ce soit au niveau de l'architecture, des manières de vivre, des modes vestimentaires...

- 21 Lors de la phase d'impérialisme colonial de la fin du XIXe siècle, les deux villes mentionnées, auxquelles s'ajoutèrent Dakar et Rufisque, conservèrent leur statut d'exception. Cependant, tandis que les hommes, citoyens des dites « Quatre Communes », se voyaient confirmer leurs droits en 1916 par les lois Blaise Diagne, les descendantes des *signares*, détentrices autrefois d'un pouvoir économique et juridique large, furent cantonnées dans le rôle de mineures que le Code civil français réservait aux femmes et épouses¹⁷. Comment en effet, alors que le droit de vote des femmes ne fut acquis en France qu'en 1944, pouvait-on envisager une quelconque participation politique des colonisées dans les territoires lointains ? De plus, le milieu des *signares* témoignait de structures socio-économiques disparues et réprouvées, liées à la traite des esclaves. De fait, alors que les « Quatre Communes » étaient le lieu d'une vie politique active, les femmes n'y jouèrent pas de rôle particulier. Elles orientèrent par contre leurs activités vers les investissements immobiliers dans les nouveaux centres arachidières comme Kaolack¹⁸.
- 22 La mobilisation qui se fit autour des droits des femmes colonisées par la France, à l'initiative de missionnaires¹⁹ ou de femmes bien pensantes, porta surtout sur les aspects sociaux (éducation, famille, santé...) dans une perspective souvent maternaliste. Les temps forts en furent les Etats généraux du féminisme, autour de l'exposition coloniale de 1931, suivis de la grande enquête lancée par le Front Populaire²⁰. On agirait pour le bien des femmes, en leur nom, par le biais d'une modification de la législation sur la dot, le mariage... Le droit de vote viendrait après.
- 23 Des femmes actives en dépit des règles coloniales ?
- 24 Malgré la mise à l'écart des femmes des rares institutions dans lesquelles les colonisés étaient représentés, certaines femmes, en tant que catégories ou individus, jouèrent un rôle actif soit en promouvant l'éducation des filles²¹, soit en créant des associations à but spécifique (corporatistes, religieux...²²), notamment pour la défense de leurs intérêts professionnels, soit en participant à des organisations générales.
- 25 La Sierra Leone, où divers mouvements politiques se formèrent autour de la première guerre mondiale, peut à nouveau servir d'exemple. Certains concédèrent une place traditionnelle aux femmes, vues avant tout comme des atouts pour la mobilisation des militants, l'organisation de festivités et la recherche de fonds. Ainsi, le *National Congress of British West Africa* (NCBWA), émanant de l'élite krio, créa dès 1918, année de sa fondation, une association féminine dont Rose Palmer, déjà évoquée, fut la vice-présidente. L'impact fut cependant limité, d'autant que le mouvement lui-même connut des déboires avant de disparaître en 1951. La section féminine de la *Universal Negro Improvement Association* (UNIA), basée à New York et fondée localement en 1920, visait une participation politique active des femmes par la promotion scolaire. Elle eut pour première présidente A. Smith Casely-Hayford, qui créa une école pour filles en 1923 mais ce mouvement cessa rapidement ses activités à Freetown.
- 26 La *West African Youth League* (WAYL), organisation plus radicale créée localement en 1938, alla plus loin en intégrant des femmes dans ses instances dirigeantes. Ce fut le cas de A. Constance Cummings-John, première femme élue conseillère municipale en 1938 sous

cette bannière. Elle venait de rentrer d'Angleterre où elle avait fait ses études et milité au sein de la *League of Coloured Peoples* très ouvert aux femmes. Elle fut réélue jusqu'en 1942 et s'intéressa particulièrement aux questions de marchés, d'hygiène et de services municipaux. La section féminine de la WAYL fut à l'origine en 1940 de deux syndicats, l'un de commerçantes, l'autre de lavandières. Ces organismes, peu connus, ne durèrent guère mais ils sont la marque d'un début de prise de conscience, limité par le niveau d'instruction et les faibles capacités de mobilisation financière des femmes de Freetown.

- 27 A la même époque, celles du sud-Nigéria avaient déjà fait la preuve de leur dynamisme à la fois pour la revendication de droits politiques, généraux et spécifiques, et la défense de leurs intérêts économiques. Ainsi, elles soutinrent activement le parti d'Herbert Macaulay et dès 1944 Lady Oyinkan Abayomi fonda à Lagos le *Women's Party*. La carrière de Funmilayo Anikulapo Kuti (1900-1978) illustre ces actions. Originaire d'une famille christianisée, scolarisée sur place puis en Angleterre de 1919 à 1923, elle orienta son action autour de son métier d'enseignante, ouvrant des cours du soir afin de toucher des femmes des milieux populaires. En 1942, elle créa l'*Abeokuta Ladies' Club* (ALC) dans la lignée des activités civiques habituelles des femmes de la bourgeoisie ; par le biais d'actions caritatives et d'un projet d'alphabétisation, elle fut en contact avec des commerçantes, lésées par la politique gouvernemental de contrôle de l'approvisionnement en riz. En 1946, elle créa l'*Abeokuta Women's Union* en fusionnant l'organisation de femmes lettrées et des groupes de travailleuses. Ensemble, les femmes contestèrent aussi bien le pouvoir du chef local (*l'Alake* et les dignitaires) que des colonisateurs, en employant des méthodes anciennes (chansons de moquerie, défilés) ou nouvelles (boycott des impôts, pétitions, procédures légales, recours à la presse, manifestations). Les femmes marquaient ainsi leur refus de la marginalisation politique et économique entraînée par une collusion entre les colonisateurs et les dirigeants locaux. À plusieurs reprises, des milliers de femmes, aussi bien chrétiennes que musulmanes ou animistes, lettrées que commerçantes, assiégèrent le palais de *l'Alake*, accusé de détourner des produits réquisitionnés et des revenus de l'impôt. Elles le provoquèrent par des chants dénonçant ouvertement son attitude et magnifiant l'action des femmes :

Cette manifestation ne respecte pas les hommes,
Elle pourrait mme les tirer hors de leur maison^É

- 28 ou

É ta conduite est dplorable,
Alake est un voleur ; les membres du conseil sont des voleurs^É²³

- 29 Finalement, en 1949, après trois années de harcèlement, la taxe imposée aux femmes fut abolie, quatre d'entre elles purent siéger au conseil local et *l'Alake* dut démissionner. Fort de ce succès, le mouvement fut transformé en *Nigerian Women's Union* (NWU) et étendu à tout le Nigéria par la création de branches locales.
- 30 Les femmes, une nouvelle « ressource » politique au moment des indépendances ?
- 31 L'effervescence politique de l'entre-deux-guerres et surtout des lendemains du deuxième conflit mondial mit au centre des débats la participation au pouvoir politique. Quelles furent, dans ce contexte, les opinions concernant l'accès au droit de vote des femmes ? Qui prit et pourquoi des initiatives dans ce domaine ? Cette problématique doit être replacée dans une réflexion globale sur le processus des indépendances qui s'accompagna d'une accélération de la démocratisation des pays colonisés. Ruth Collier (1982 : 29sq) met en évidence les raisons ambiguës, politiques ou idéologiques, qui présidèrent au transfert de pratiques de type démocratique aussi bien de la part des colonisateurs que des

colonisés. Dans divers cas, l'instauration d'un suffrage large, incluant donc éventuellement les femmes, fut considérée comme un atout, soit pour le maintien du contrôle par les colonisateurs du pays en voie d'indépendance et de ses élites nouvelles, soit pour l'accession au pouvoir de certains colonisés au détriment des anciens maîtres ou des militants de la première heure. On chercha alors à s'allier les femmes dans la lutte qui opposait non seulement des tendances politiques mais aussi des générations de nationalistes. On généralisa les associations féminines parallèles aux partis ou on s'assura la collaboration des organisations de femmes existantes. Liées aux stratégies des colonisateurs et de certains colonisés, ces données internes rendent compte de la chronologie de l'accès au vote des femmes.

- 32 Les colonisateurs français envisagèrent tardivement, en métropole comme dans les colonies, de conférer le droit de vote aux femmes. Lorsqu'ils le firent, ils soumièrent d'emblée les femmes aux mêmes conditions restrictives, puis ouvertes, que les hommes. En tant qu'électrices, les femmes ne constituaient pas des menaces plus grandes que leurs homologues masculins. De même, les partis prônant l'émancipation s'efforcèrent de mobiliser l'élément féminin, à l'instar du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) qui en fit une de ses cibles privilégiées. Il en va de même pour toutes les composantes politiques. Ainsi émergèrent au Sénégal les « mères du parti », sortes d'alter ego du dirigeant, qui remplissaient un rôle fondamental quoique non institutionnel²⁴.
- 33 Les concessions politiques de l'après-guerre entraînèrent l'attribution du droit de vote dans les colonies françaises en 1946. L'accès au suffrage restait limité, pour les deux sexes, du fait de l'existence du double collège, sauf au Sénégal. Seuls les citoyens de statut civil (habitants des Quatre Communes ou personnes naturalisées) étaient électeurs de plein droit ; tous les autres, dits citoyens de statut personnel, devaient remplir des conditions précises, professionnelles ou statutaires (être titulaires d'une patente, d'un titre foncier ou d'une décoration ; être militaire, chef de village, fonctionnaire...) tout en votant à part²⁵. Refusant d'établir le collège unique demandé par les députés africains, le parlement français se contenta d'élargir le corps électoral en 1947 et 1951²⁶. Cette dernière mesure mentionnait spécifiquement une catégorie de femmes, à savoir « les mères de deux enfants vivants ou morts pour la France » : c'est donc leur qualité de reproductrices qui leur valait ce privilège, touchant théoriquement la majorité des femmes d'Afrique. L'enjeu des élections était de toute façon minime vu le faible nombre de députés octroyé à l'Empire (13 pour l'A.O.F. qui comptait environ 16 millions d'habitants). En discussion depuis 1955, la réforme électorale instituant le suffrage réellement universel, sans double collège, dans les Territoires d'Outre-Mer fut finalement adoptée le 30 octobre 1956 et appliquée pour la première fois lors des élections municipales de novembre. Dans de nombreuses communes, celles-ci virent la victoire du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.), grand mobilisateur des masses en général et des femmes en particulier. Ainsi sa branche guinéenne, le Parti Démocratique de Guinée (P.D.G.), s'appuya sur les catégories opprimées, anciens captifs, femmes et jeunes²⁷.
- 34 Cette mobilisation des femmes, toutes tendances politiques confondues, semble avoir porté ses fruits si l'on en croit l'exemple du Sénégal marqué par une participation active des femmes aux scrutins. L'étude de son impact et de sa signification reste encore largement à faire. Cependant, cette présence des femmes ne signifie pas forcément la prise en compte de données spécifiques. Dans la lutte pour l'acquisition de droits politiques, les revendications féminines ou féministes furent tuées ou occultées par les priorités nationales, qu'il s'agisse de partis conservateurs ou de ceux maniant un discours

marxiste. Le témoignage d'Aoua Keïta, première femme élue au bureau politique de l'Union Soudanaise-R.D.A. en 1958 puis député du Soudan français en 1959, est intéressant à ce sujet. Il évoque la mobilisation des femmes au profit du R.D.A. (travail de recrutement des militants, tournées de propagande au moment des élections, animation de meetings...) et leur combativité au sein du parti et en dehors, autour de thèmes spécifiques malgré la résistance des hommes et maris²⁸.

- 35 De leur côté, les Britanniques n'octroyèrent pas le droit de vote globalement ; ils agirent par palier et au cas par cas alors que leurs citoyennes disposaient du droit de vote depuis 1918 pour les femmes de plus de 30 ans et depuis 1928 à égalité avec les hommes. Dans les colonies, ils tinrent compte de divers facteurs locaux : le dynamisme et le poids antérieur des femmes dans les sociétés africaines, l'islam et le conservatisme social - comme dans le cas de l'émirat peul au Nord du Nigéria²⁹ - ou les données politiques régionales. Ceci explique l'évolution paradoxale de la Sierra Leone, qui apparaît sur le tableau suivant :
- 36 Alors que la région de Freetown avait connu une vie politique précoce, le suffrage universel y fut instauré très tardivement, en décalage avec les autres colonies, malgré des velléités antérieures. Ainsi, dès 1928, H.C. Bankole-Bright, dirigeant du *National Council of Sierra Leone* (branche locale du NCBWA) et membre du Conseil législatif, avait posé officiellement la question de la participation des femmes de la Colonie à cette instance, la seule partiellement élective, à la fois comme électrices et candidates³⁰. Ceci fut trouvé prématuré.
- 37 L'instauration tardive du suffrage universel s'explique par le contexte socio-politique local et l'existence d'autres priorités. Au moment des indépendances, le clivage majeur opposait les élites occidentalisées de la Colonie et les dirigeants du Protectorat (chefs ethniques et notables) militant au sein du *Sierra Leone People's Party* (SLPP) fondé en 1951. Les premiers, largement minoritaires et représentés par le parti de Bankole-Bright, s'opposèrent à toute démocratisation réelle du pouvoir de peur de perdre leurs privilèges. Ils freinèrent ainsi l'adoption de la constitution de 1951 (en discussion depuis 1947) et furent réticents à l'extension immédiate du droit de vote à toute la population, hommes comme femmes. Le gouvernement colonial nomma en 1954 une commission, dirigée par le magistrat B. Keith-Lucas, afin de proposer une réforme du droit de vote. Celle-ci recommanda deux étapes pour son élargissement : la première consistait en un suffrage censitaire regroupant tous les contribuables dans le Protectorat et fixant un seuil de revenus pour la Colonie ; cela revenait à faire voter tous les hommes dans le Protectorat et un groupe d'hommes et de femmes dans la Colonie, tandis que certaines femmes pouvaient être candidates au Conseil Législatif de la Sierra Leone. La seconde étape établirait le suffrage universel. La différence de degré d'alphabétisation des populations posait par ailleurs le problème de l'adoption d'un mode unique de scrutin entre le modèle occidental déjà familier dans la Colonie et un avatar simplifié dans l'intérieur. De nombreux politiciens de la Colonie et de rares chefs du Protectorat manifestèrent leur opposition à l'extension du suffrage mais la réforme fut appliquée : la première étape fut franchie pour les élections générales de 1957³¹.
- 38 Ces clivages peuvent expliquer le fait que certaines femmes de la Colonie, Krio, choisirent de militer dans les mouvements unitaires prônant l'alliance entre toutes les régions et une réelle ouverture démocratique. Ainsi, A. Constance Cummings-John rejoignit dès le début le SLPP, ce qui fut considéré par certains comme une trahison. Consciente cependant de ses limites pour les femmes, elle co-organisa la même année, à son retour des USA, le *Sierra Leone Women's Movement* (SLWM), qui voulait regrouper aussi bien les

lettrées que les femmes des classes populaires au-delà des différences ethniques, et se donnait des buts éducatifs, sociaux et économiques. Parallèlement, en 1952, A. C. Cummings-John fut à l'initiative d'une école pour filles (Roosevelt School for girls) qu'elle dirigea. Le SLWM publia un journal, paraissant régulièrement à partir de 1954 et ce au moins jusqu'en 1963. En 1954, il comptait 2000 adhérentes dans la Colonie et 3000 dans le Protectorat, ainsi que de nombreuses sympathisantes. Le réseau du SLWM servit de masse de manœuvre au SLPP qui présenta deux femmes lors des élections de 1957 au Conseil Législatif à Freetown. Bien qu'élue, A. C. Cummings-John fut contrainte de démissionner et la seule femme à siéger dans cette instance fut Madam Ella Koblo Gulama, chef principal mende de Kaiyamba, qui occupa un des douze postes réservés aux chefs de l'intérieur. Membre du SLPP, enseignante de formation, elle fut par la suite la première femme ministre de Sierra Leone. La carrière de Nancy Koromah, également active au sein du SLPP, élue chef des Mende de Freetown en 1960, illustre un destin semblable³².

- 39 Certaines femmes ont donc réussi à utiliser les interstices de liberté laissés par la colonisation non seulement pour défendre leurs propres intérêts et ceux de leur groupe mais aussi pour jouer un rôle actif plus large, dans l'optique de l'indépendance. D'une certaine manière la boucle était bouclée : l'accession à la chefferie, alliée à un militantisme moderne, rendit possible la promotion individuelle de femmes dans les instances politiques alors que celles-ci ne disposaient pas encore du droit de vote et qu'elles continuaient à occuper des postes de second plan dans les partis politiques.
- 40 Selon les circonstances et les colonies, c'est donc en dépit ou grâce aux pouvoirs coloniaux que certaines catégories de femmes acquièrent certains droits politiques, généralement plus tardivement que les hommes. L'accès au droit de vote, modalité occidentale d'expression politique, fut une des facettes, encore peu explorée, de la participation des femmes aux luttes politiques et économiques. Elles utilisèrent parallèlement d'autres moyens d'action, souvent de façon plus efficace ou innovante (coopératives, manifestations culturelles³³, associations d'entraide...). Malgré la diversité des systèmes coloniaux, l'adoption du suffrage universel coïncida généralement avec les indépendances aussi bien dans l'empire français que britannique et fut partout tardif. De ce fait, la colonisation fut sur ce point plus une parenthèse qu'une rupture. Les opportunités nouvelles, offertes à certaines catégories sociales ou groupes, ne furent réellement saisies et consolidées que lorsque les structures antérieures le permettaient, c'est-à-dire quand des conditions sociologiques favorables pré-existaient.
- 41 Par la suite, le suffrage universel, opératoire et instrumentalisé au cours du processus des indépendances, fut souvent abandonné ou vidé de son sens, même par ceux qui l'avaient réclamé du temps de la colonisation. Les années soixante et leur cortège de coups d'État et de pouvoirs personnalisés exclurent aussi bien les hommes que les femmes de toute participation politique active. La prise de conscience de l'importance des femmes comme masse électorale conduisit souvent à leur exploitation à des fins politiciennes, qu'il s'agisse du cas des militaires du Nigéria, qui leur octroyèrent le droit de vote dans le nord en 1976³⁴, ou de leur valorisation dans le maniement actuel du discours démocratique. Au-delà de la phraséologie et des défilés, agrémentés par des boubous aux couleurs chatoyantes, quelle place effective la masse des femmes africaines occupe-t-elle dans la société civile, hormis une minorité active ?

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham A., 1978, *Mende Government and Politics under Colonial Rule*, Freetown, Sierra Leone Univ. Press, 330 p.
- Ba-Konaré A., 1993, *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*, Bamako, édition Jamana, 520 p.
- BENGA N., 1989, *L'évolution politique de la ville de Dakar de 1924 à 1960*, mémoire de maîtrise, Dakar.
- Boserup E., 1970, *Woman's Role in Economic Development*, New York, St Martin's Press, 283 p.
- Brooks G., « "Signares of Saint-Louis and Gorée" » in Hafkin N.J. & Bay E.G., pp. 19-44.
- Dobkin M., 1968, « Colonialism and the Legal Status of Women in Francophonous Africa », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 31, pp 390-405.
- Cartwright J.R., 1978, *Political Leadership in Sierra Leone*, Univ. of Toronto Press, 308 p.
- Coleman James S. and Rosberg Carl G. (eds), 1964, *Political Parties and National Integration in Tropical Africa*, Univ. of California Press.
- Collier Ruth B., 1982, *Regimes in Tropical Africa. Changing forms of supremacy, 1945-1975*, Univ. of California Press, 221 p.
- Coquery-Vidrovitch C., 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Éditions Desjonquères, 395 p.
- Cromwell A.M., 1986, *An African Victorian Feminist. The Life and Times of Adelaide Smith Casely Hayford (1868-1960)*, Frank Cass, 235 p.
- Denzer LaRay, 1987, « Women in Freetown Politics, 1914-1961 : a Preliminary Study », *Africa*, n° 57, pp. 438-457.
- De Benoist J.R., 1982, *L'Afrique Occidentale française de 1944 à 1960*, N.E.A., Dakar, 617 p.
- Duby G. et Perrot M., 1991, *Histoire des femmes*, tome IV, Plon, 627 p.
- Fyfe C. A., 1962, *History of Sierra Leone*, Oxford Univ. Press, 773 p.
- Goerg O., 1997, *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry-Freetown, des années 1880 à 1914*, L'Harmattan, 2 vol (720 et 535 p.).
- Hafkin N.J. et Bay E.G. (eds), 1976, *Women in Africa*, Stanford Univ. Press, 306 p.
- Hoffer C.P., 1971, *Acquisition and exercise of political power by a woman paramount chief of the Sherbro people*, Bryn Mawr College, Ph. D., 354 p. (Univ. Microfilms/Ann Arbor/Michigan)
- 1974, « Madam Yoko : Ruler of the Kpa Mende Confederacy » pp 173-187 in Rosaldo M.Z. et Lamphere L. (eds) *Woman, Culture, and Society*, Stanford Univ. Press, Calif., 352 p.
- Kéita A., 1975, *Femme d'Afrique. La vie d'Aoua Kéita racontée par elle-même*, Présence Africaine, 397 p.
- Keith-Lucas B., 1955, « Electoral Reform in Sierra Leone », *Political Studies*, vol. III, n°2, pp. 97-108.
- Knibiehler Y. et GOUTALIER R., 1985, *La femme au temps des Colonies*, Stock, 339 p.
- Lebeuf A., 1960, « Le rôle des femmes dans l'organisation politique des sociétés africaines », in Paulme D. (ed), *Femmes d'Afrique noire*, Mouton.

- McCurdy S., 1996, « The 1932 'War' between Rival Ujiji (Tanganyika) Associations : Understanding Women's Motivations for Inciting Political Unrest », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, vol. 30, n° 1, pp. 10-31.
- Mba N., 1982, *Nigerian Women Mobilized : women's political activity in southern Nigeria, 1900-1965*, University of California Press.
- 1989, « Kaba and Khaki: Women and the Militarized State in Nigeria », in Parpart J.L. et Staudt K.A. (eds) *Women and the State in Africa*, pp 69-90.
- Mbodj M., 1993, « The Abolition of Slavery in Senegal, 1820-1890 : Crisis or the Rise of a New Entrepreneurial Class ? », in Klein M. (ed), *Breaking the Chains*, Univ. of Wisconsin Press, 222 p., pp 197-211.
- Müller B., 1981, *Réaction des femmes Igbo à l'emprise coloniale : les révoltes de 1925 et 1929*, maîtrise, Univ. de Paris 7, 127 p.
- Pagnon E., 1994, *L'éducation des filles par les missionnaires catholiques dans le Sud-Est du Nigéria de 1885 à 1930*, mémoire de maîtrise, Univ. de Strasbourg II, 184 p.
- Parpart J.L. et Staudt K.A. (eds), 1989, *Women and the State in Africa*, Lynne Rienner Publishers, Boulder/Londres, 228 p.
- Perrot Cl.-H. et van Dantzig A. (eds), 1994, *Marie-Joseph Bonnat et les Ashanti. Journal (1869-1874)*, Paris, Editions de la Société des Africanistes.
- Price J.H., 1967, *Political Institutions of West Africa*, Hutchinson Educational, Londres, 266 p.
- Rivière C., 1968, « La promotion de la femme guinéenne », *Cahiers d'Études Africaines*, pp 406-427, n°31.
- Salvaing B., 1994, *Les missionnaires à la rencontre de l'Afrique au XIXe siècle (Côte des Esclaves et pays yoruba, 1840-1891)*, L'Harmattan, 344 p.
- Schachter Morgenthau Ruth, 1964, *Political Parties in French-Speaking West Africa*, Oxford, Clarendon Press, 445 p.
- Steady F.C., « Protestant Women's Associations in Freetown, Sierra Leone », in Hafkin N.J. et Bay E.G., pp. 213-237.
- Tordoff W., 1984, *Government and Politics in Africa*, Indiana Univ. Press, Bloomington, 352 p.
- Sœur Marie-André du Sacré Cœur, 1939, *La Femme noire en Afrique occidentale*, Payot.
- Van Allen J., 1976, « 'Aba Riots' or Igbo 'Women's War' Ideology, Stratification, and the Invisibility of women » in Hafkin N.J. & Bay E.G. (eds), pp. 59-85.
- White E.F., 1987, *Sierra Leone's Settler Women Traders*, The Univ. of Michigan Press, 168 p.
- Wyse A.J.G., 1989, *The Krio of Sierra Leone. An Ethnographical Study of a West African People*, Freetown, W.D. Okrafo-Smart & Cie.
- Wyse A.J.G., 1990, *H.C. Bankole-Bright and Politics in colonial Sierra Leone, 1919-1958*, Cambridge, Cambridge Un. Press, 278 p.

NOTES

1. Parmi les études, particulièrement fournies dans les pays anglo-saxons, Collier (1982) est la première à poser clairement la question ; voir notamment son tableau p. 39.

2. Les études monographiques sont nombreuses, qui montrent les rôles politiques divers joués par les femmes. La première synthèse en français est Coquery-Vidrovitch (1994).
3. Goerg 1997 : 640.
4. Abraham 1978 : 249-268 (« Colonial Products ”-Women Paramount Chiefs »). L'auteur fait l'historique de la question. Il prend le contre-pied d'analyses antérieures (notamment Hoffer 1971, 1974) pour lesquelles le statut de femmes-chefs d'une large fédération existait avant la colonisation.
5. Wyse 1989.
6. La presse locale rend compte des activités des suffragettes en Grande-Bretagne (voir par exemple *Sierra Leone Weekly News* : n°46 du 17-7-1909 ou *S.L.W.N.* : n°39 du 27-5-1911, n° 45 du 8-7-1911).
7. « ...we feel that the stronger sex in this country, even if they secure for themselves any political privileges, will hardly think of sharing them with ourselves... » in *West African Reporter* : n°298 du 17-11-1883 et n°299 du 24-11-1883 « Will the proposed Municipal Organization for Freetown be of any advantage for the people of Sierra Leone ? ». Il y eut 8 intervenantes dont deux enseignantes.
8. Ces femmes faisaient partie d'un groupe d'anciens esclaves loyalistes ayant adopté la cause britannique lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis et transférés en Nouvelle-Ecosse. En 1792, environ 1200 d'entre eux partirent pour Freetown. Fyfe donne des exemples de leur dynamisme et de leurs succès économiques (1962 : 101sq).
9. « the gentlemen in Freetown understand this new Bill just as little as we “the weaker sex” », *S.L.W.N.* n° 3 du 14-9-1895 (numéro qui publia rétrospectivement le texte complet des débats). Plusieurs femmes demandèrent l'organisation de conférences pour informer la population sur ce texte juridique très complexe.
10. Il y eut quelques exceptions : une femme trouva ses congénères trop intuitives pour pouvoir participer à des conseils tandis qu'une autre évoqua le rôle éventuel de la femme du maire (Lady Mayoress) en tant que modèle pour la mode !
11. Le chiffre ne peut être précis car le raisonnement est basé sur les recensements, sujets à caution et incomplets en ce qui concerne la répartition par sexe et âge de la population. L'ordre de grandeur demeure instructif. En chiffres bruts, on passa de 700 à environ 500 électeurs pour une population totale de 30 à 35000 personnes.
12. « ... any Citizen of Freetown who is not a female... » (« Notice of right of voting for, and of being elected a City Councillor » du 3-12-1906, *S.L.W.N.* : n° 21 du 19-1-1907).
13. « We are no admirer of ladies when they turn politicians but still we thank Mrs Palmer... » ,in 17ème bilan annuel de la municipalité (1911/12), p. 4.
14. White 1987 : 110. Ces informations sont largement tirées de LaRay Denzer (1987) qui propose la première analyse des activités politiques des femmes en Sierra Leone. Le caractère marginal de cette mesure, même pour les femmes krio, est illustré par l'absence de toute allusion dans la biographie de A. Smith Casely Hayford (Cromwell 1986),
15. Perrot et van Dantzig (eds) 1994 : 161, 180-184 ou 619.
16. Müller 1981 ; Van Allen 1976
17. Brooks in Hafkin & Bay 1976 ; Knibiehler et Goutalier 1985 : 64-67 ; Coquery-Vidrovitch 1994 : 94-97.
18. Mbodj 1993.
19. La personnalité de Sœur Marie-André du Sacré Cœur (Sœurs blanches) domine. Forte de sa formation juridique, elle donna des conférences et écrivit divers livres.
20. Communication de G. Lyndon lors de la 37ème rencontre de l'Association des Etudes Africaines (USA), Toronto, nov. 1994.

21. Cromwell : 1986.
 22. Steady (1976) montre comment les femmes eurent du mal à contrer l'idéologie conservatrice véhiculée par les associations protestantes ; par contre ces dernières jouèrent un rôle unificateur des femmes chrétiennes quelles que soient la dénomination et l'origine ethnique en créant une organisation fédératrice, *United Church Women*.
 23. Extraits de Mba (1982), cités par Coquery-Vidrovitch (1994 : 271).
 24. Information transmise par M. Mbodj (déc. 1996). Des recherches sont en cours sur ce thème. Voir aussi Benga 1989.
 25. De Benoist 1982 : 73-76 ; Schachter Morgenthau 1964 : 395-6 ; Tordoff 1984 : 73.
 26. Respectivement lois du 27/8/1947 (J.O.R.F. du 28/8/1947 p. 8534) et du 23-5-1951 (idem du 24/5/1951, p. 5323).
 27. Rivière 1968.
 28. Kéita 1975 ; Ba Konaré 1993 : 344-346.
 29. Les femmes furent de fait exclues du suffrage jusqu'en 1976.
 30. Wyse 1990 : 102.
 31. Cartwright 1978 : 91-93 ; Keith-Lucas 1955.
 32. Denzer 1987 : 450/1.
 33. Ces thèmes commencent à être étudiés (McCurdy : 1996).
 34. Les premières élections au suffrage universel furent celles des conseils municipaux en 1977 (Mba : 1989).
-

RÉSUMÉS

Cet article analyse l'impact de la colonisation sur le statut des femmes en l'abordant sous l'angle des droits politiques tels qu'ils furent définis dans le cadre des institutions coloniales : droit de vote, problématique du suffrage, participation aux assemblées... Quels furent les facteurs qui déterminèrent l'accès plus ou moins tardif des femmes à la sphère politique ? De quelle marge de manœuvre disposèrent les colonisées face à des politiques qui restèrent longtemps marquées par des mentalités paternalistes ? La comparaison des approches française et britannique met en évidence les ambivalences des colonisateurs qui considérèrent les femmes tour à tour comme d'éternelles mineures, des alliées potentielles, à l'instar des femmes chefs de Sierra Leone, ou comme une nouvelle « ressource » politique au moment des indépendances.

This paper analyzes the impact of colonization on women's status through focusing on political rights as they were defined within colonial institutions. These rights included the franchise and participation in various council. What factors determined women's political activities ? Faced with paternalist policies, how much autonomy did they enjoy ? The comparison between French and British attitudes enhances the ambiguity of colonial policy. Depending on the period and the situation, the colonizers could treat the women as perpetual minors, potential allies (e.g. women paramount chiefs in Sierra Leone) or as a new political resource at the time of independence.

AUTEUR

ODILE GOERG

Odile GOERG, docteur d'État et membre de l'Institut Universitaire de France, poursuit depuis de longues années des recherches portant sur l'histoire économique et sociale de l'Afrique occidentale. Elle enseigne l'histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg II et fait partie du Laboratoire CNRS « Dynamique des sociétés en développement » de l'Université de Paris 7. Auteure de *Commerce et colonisation en Guinée (1850-1913)* (L'Harmattan 1986), elle a publié divers articles et co-édité plusieurs ouvrages portant sur les villes en Afrique, les mouvements de jeunesse et les phénomènes identitaires. Son dernier livre est *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry et Freetown, des années 1880 à 1914*, vol. 1 « Genèse des municipalités », vol. 2 « Urbanisme et hygiénisme » (L'Harmattan, 1997).